

**A****A****C**

MIGRATEURS RHÔNE-MEDITERRANEE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

Z.I. NORD - RUE ANDRE CHAMSON - 13200 Arles

SIREN 402 847 081

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire.

56

I – OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MIGRATEURS RHÔNE-MÉDITERRANÉE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie intitulée : « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels », du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, à la date d'émission du présent rapport sur la période analysée, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Nous n'avons pas relevé dans les éléments qui nous ont été communiqués d'éléments susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation de votre entité.

IV - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification des appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les principes comptables ne donnent pas lieu à des interprétations différentes, notamment pour les éléments significatifs des comptes sociaux,
- Il n'existe pas d'événements ou de données susceptibles d'avoir une incidence significative sur la lecture ou la compréhension des comptes, ou d'avoir pour fondement une interprétation subjective de faits,
- les comptes généraux, ont été vérifiés, et, d'une manière plus précise, les produits à recevoir,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

TK

V - VERIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf liquidation amiable prévue ou cessation d'activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

VII - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels, dont l'objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

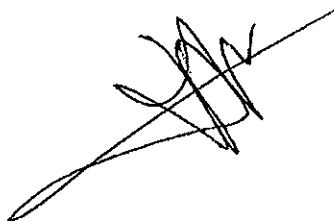
TX

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix en Provence, le 22 mars 2024

Tristan FARNALIER,
Commissaire aux Comptes

AUDIT ASSISTANCE COMMISSARIAT



Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 40284708100021
NAF (APE) 9499Z
N° Identifiant
Période du 01/01/23
au 31/12/23
Tenue de compte : EURO

Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 9.00

Date de tirage 22/04/24

à 16:59:11

Page :

1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 31/12/23
Capital souscrit non-appelé (I)				
Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	24 225,05		24 225,05	
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil				
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos	24 225,05		24 225,05	
Immobilisations corporelles				
Terrains	880 591,60	383 018,41	497 573,19	533 653,43
Constructions	69 565,59		69 565,59	69 565,59
Installations techn., mat., outill	675 807,18	276 541,93	399 265,25	423 188,27
Autres immob. corporelles	135 218,83	106 476,48	28 742,35	40 899,57
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	980,00		980,00	980,00
Participations selon mise en équ.				
Autres participations	980,00		980,00	980,00
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL II	905 796,65	383 018,41	522 778,24	534 633,43
Stocks et en-cours	44 521,15		44 521,15	31 920,95
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises	44 521,15		44 521,15	31 920,95
Avances & acomptes versés/com.				
Avances & acomptes versés/com.				
Créances	363 310,40		363 310,40	303 816,10
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	363 310,40		363 310,40	303 816,10
Capital souscrit appelé non versé				
Prêts	389 273,19		389 273,19	416 966,51
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	389 273,19		389 273,19	416 966,51
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance				
TOTAL III	797 104,74		797 104,74	752 703,56

GRATEURS RHONE MEDITERRANEE
 Environnement aquatique
 NORD
 rue André Chamson
 200 ARLES

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 40284708100021
 NAF (APE) 9499Z
 N° Identifiant
 Période du 01/01/23
 au 31/12/23
 Tenue de compte : EURO

Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 9.00

Date de tirage 22/04/24

à 16:59:11

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311222
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV)				
Primes de rembours. d'obligations				
Part de conversion actif (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	1 702 901,39	383 018,41	1 319 882,98	1 287 336,99

S.A.S AUDIT ASSISTANCE COMMISSARIALE
 au Capital de 40 000 Euros
 Parc Actimart II - ZI Les Filles
 1340 Run Ampère - Allée des Informations
 13601 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
 Tél. 04 42.38.73.75 - Fax : 04.42.38.70.80
 RCS : AIX EN PROVENCE 439 975 622

GRATEURS RHONE MEDITERRANEE
 vironnement aquatique
 NORD
 Je André Chamson
 200 ARLES

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 40284708100021
 NAF (APE) 9499Z
 N° Identifiant
 Période du 01/01/23
 au 31/12/23
 Tenue de compte : EURO

Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 9.00

Date de tirage 22/04/24

à 18:59:11

Page :

3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 31/12/22
Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Part de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
Report à nouveau Report à nouveau				
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice				
Subventions d'investissement Subventions d'investissement				
Provisions réglementées Provisions réglementées				
TOTAL (I)			1 046 703,21	966 355,94
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip.				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques Provisions pour risques				
Provisions pour charges Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit Emprunts & dettes aup. étab. crédit				

S.A.S AUCIT ASSISTANCE COMPTABLE
 au Capital de 40 000 Euros
 Parc Actimart II - ZI Les Milles
 13400 Rueil-Malmaison - Allée des Informations
 13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
 Tél. 04 42 38 73 76 - Fax : 04 42 38 78 80
 RCS : AIX EN PROVENCE 449 973 372

765 133,87 682 150,92
 765 133,87 682 150,92
 91 584,75 82 982,95
 91 584,75 82 982,95

189 984,59 201 222,07
 189 984,59 201 222,07

1 046 703,21 966 355,94

150 498,65 185 893,28
 150 498,65 185 893,28

IGRATEURS RHONE MEDITERRANEE
 vironnement aquatique
 NORD
 ue André Chamson
 1200 ARLES

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 40284708100021
 NAF (APE) 9499Z
 N° Identifiant
 Période du 01/01/23
 au 31/12/23
 Tenue de compte : EURO

Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 9.00

Date de tirage 22/04/24

à 16:59:11

Page :

4

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 31/12/22
Emprunts et dettes financ. divers Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fournisseurs & cptes rattachés Dettes fournis. & cptes rattachés			30 471,85 30 471,85	26 136,27 26 136,27
Dettes fiscales et sociales Dettes fiscales et sociales			76 739,77 76 739,77	71 449,15 71 449,15
Dettes sur immo. et cptes rattachés Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes Autres dettes	S.A.S. AUDIT ASSISTANCE COMMISSAIRE au Capital de 40 000 Euros Pers Actimart II - ZI Les Milles 1140 Rue Ampère - Allée des Informaticiens 13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tél. 04.42.39.77.76 - Fax: 04.42.39.78.80 RCS : AIX EN PROVENCE 449 079 322		15 469,50 15 469,50	37 602,35 37 602,35
Produits constatés d'avance Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)			273 179,77	320 981,05
Ecarts de conversion passif (V) Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			1 319 882,98	1 287 336,99

GRATEURS RHONE MEDITERRANEE
vironnement aquatique
NORD
Je André Chamson
200 ARLES

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 40284708100021
NAF (APE) 9499Z
N° identifiant
Période du 01/01/23
au 31/12/23
Tenue de compte : EURO

Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 9.00

Date de tirage 22/04/24

à 16:59:12

Page :

1

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
MARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises			-12 600,20	-16 208,46
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.			-12 600,20	-16 208,46
Consommation exercice / tiers			321 876,82	332 518,76
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.			321 876,82	332 518,76
Autres achats et charges externes				
Impôts, taxes et vers. assimilés			23 110,00	19 388,00
Impôts, taxes et vers/ assimilés			23 110,00	19 388,00
Marges du personnel			533 904,65	471 700,34
Salaires et traitements			388 744,50	343 983,01
Charges sociales			144 560,15	127 717,33
Dotations aux amortis. & provisions			42 200,24	45 321,61
Amort. sur immobilisations			42 200,24	45 321,61
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges				
Autres charges			52,82	51,64
Autres charges			52,82	51,64
TOTAL I			907 944,33	852 771,89
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
MARGES FINANCIERES (III)			3 949,17	4 834,80
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 949,17	4 834,80
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
MARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			-400,00	
Sur opérations de gestion			-400,00	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALAIRES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
solde créditeur			91 584,75	82 982,95
Bénéfice			91 584,75	82 982,95
TOTAL GENERAL (CHARGES)			1 003 078,25	940 589,64

S.A.S AUDIT ASSISTANCE COMPTABLE
au Capital de 40 000 Euros
Parc Actimart II - ZI Les Milles
1140 Rue Ampère - Allée des Informaticiens
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél. 04.82.39.77.96 - Fax : 04.82.39.78.80
RCS : AIX EN PROVENCE 449 076 522

IGRATEURS RHONE MEDITERRANEE
vironnement aquatique
NORD
ue André Chamson
1200 ARLES

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 40284708100021
NAF (APE) 9499Z
N° Identifiant
Période du 01/01/23
au 31/12/23
Tenue de compte : EURO

Sage - Sage 100 Comptabilité Standard 9.00

Date de tirage 22/04/24

à 16:59:12

Page :

2

Détail des postes			Au 31/12/23	Au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			37 336,50	37 686,00
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)			37 336,50	37 686,00
Autres produits d'exploitation (B)			946 751,70	887 356,09
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			945 595,31	875 373,34
Reprise /prov. & transferts charge			771,78	9 884,62
Autres produits			384,61	2 098,13
TOTAL (A+B)			984 088,20	925 042,09
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)				
De participations			7 752,57	1 739,48
D'autres valeurs mobili. & créances			7 752,57	1 739,48
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobili. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)				
Sur opérations de gestion			11 237,48	13 808,07
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			11 237,48	13 808,07
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf. de charges				
solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			1 003 078,25	940 589,64

S.A.S AUDIT ASSISTANCE COMPTABLE
au Capital de 40 000 Euros
Perc Actimart II - ZI Les Mûllies
1140 Rue Ampère - Allée des Informaticiens
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél. 04.42.39.77.76 - Fax : 04.42.39.78.80
RCS AIX EN PROVENCE 449 033 322